

Projet d'implantation d'un lieu de dépôt définitif de poussières d'aciérage à Contrecoeur

Dossier : 6212-02-006

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 6 septembre au 21 octobre 2005

La période d'information et de consultation publiques concernant le *projet d'implantation d'un lieu de dépôt définitif de poussières d'aciérage à Contrecoeur par Norambar inc.* a pris fin le 21 octobre 2005. Conformément au mandat qui lui a été confié le 11 août 2005 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 6 septembre au 21 octobre 2005, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La compagnie Norambar inc. souhaite aménager sur sa propriété un groupe de quatre cellules indépendantes qui permettrait le dépôt définitif d'environ 250 000 m³ de poussières d'aciérage sur une période d'au moins 20 ans. La production de cette aciérie génère annuellement 10 000 tonnes de poussières d'aciérage, qui constituent des matières dangereuses résiduelles. L'actuel dépôt définitif de la compagnie Norambar inc. a atteint sa capacité maximale en juin 2004. Les nouvelles poussières produites sont actuellement déposées dans un lieu d'entreposage temporaire. Selon l'étude d'impact, le projet occuperait une superficie totale de 40 000 m². Les cellules seraient construites les unes après les autres au fur et à mesure que les besoins se feront sentir.

La construction de la première cellule du dépôt définitif pourrait débuter à l'été 2006 et la durée des travaux est évaluée à deux ou trois mois. Quant aux coûts, ils sont évalués entre 1,5 et 2 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 6 septembre 2005)

Les préoccupations soulevées

Le BAPE n'a reçu aucun appel téléphonique ni aucune correspondance écrite ou électronique, les registres déposés dans les centres de consultation ne contenaient aucun commentaire et aucune question n'a été posée lors de la séance d'information. Aucune préoccupation ou question par rapport à ce projet n'a donc été soumise à la connaissance du BAPE.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Contrecoeur	5 000, route Marie-Victorin, Contrecoeur

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
29 août 2005	<i>La Presse</i>	
29 août 2005	<i>Le Soleil</i>	
30 août 2005		<i>Les 2 Rives</i>
13 septembre 2005		<i>Les 2 Rives</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
6 septembre 2005 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Montérégie	136	Site du BAPE
4 octobre 2005 Rappel de la séance d'information	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Montérégie	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	5 octobre 2005
BAPE : Animation	Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	Tom Boluk, président, Norambar inc. Luc Chabot, directeur environnement, sécurité et ingénierie, Norambar inc. Jean Halde, président, DDH Environnement Luc Ouimet, président, Centre de consultation et de concertation
Assistance	15 personnes
Durée	1 heure

Les relations de presse

Aucun média n'a sollicité d'entrevue ou n'a demandé d'information supplémentaire au BAPE.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le journal *La Vie rurale* a repris dans son site Internet presque en totalité le contenu du communiqué de presse émis le 6 septembre 2005 annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques. La tenue de la séance d'information, la description du projet, les répercussions et les mesures d'atténuation ainsi que les coordonnées du centre de consultation temporaire ouvert dans le milieu pour la durée du mandat sont des éléments qui ont été repris dans ce journal.

Québec, le 26 octobre 2005

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier